

- **Davantage de cas** (nouvelles infractions [par ex. abstinence totale après conduite en état d'ébriété], aspects obligatoires de l'examen, davantage de rapports de police grâce à la force probante de l'éthylomètre etc.)
- **Procédures plus compliquées** (mesures de l'aptitude à la conduite, limitations dans le temps de PCC, nouveaux partenaires de travail [par ex. Offices AI], difficultés en raison d'offres de formation complémentaire / d'examen insuffisantes etc.)
- **Procédure plus contestée** – davantage d'avocats du côté opposé, davantage d'objections contre des expertises etc. (faits constitutifs du comportement de chauffard, bien plus de retraits de sécurité [entre autres par précaution])
- **Davantage de conditions** (après les examens d'aptitude à la conduite, concernant l'installation de boîtes noires et d'éthylomètres anti-démarrage) –
Explosion des contrôles des conditions
- **Augmentation des «procédures complémentaires»** (contrôle du justificatif de formation complémentaire, levées de retraits de sécurités et conditions, limitation de la durée de permis, etc.)

Conclusion

- VIA SICURA génère nettement plus de cas pour les autorités ADMAS
- VIA SICURA augmente en outre la part des cas à traiter en urgence
- VIA SICURA conduit à une nette augmentation des besoins en ressources personnelles (à Zurich au moins 10 %)
- VIA SICURA n'est quasiment pas compatible avec les gels de postes au niveau cantonal